

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 11

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

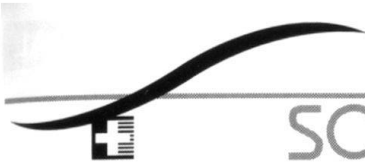
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les arguments essentiels contre les deux initiatives du GSsA...

1. Initiative populaire « pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée »

L'initiative pose comme principe constitutionnel que la Suisse n'a pas d'armée et qu'il est interdit d'entretenir une quelconque force militaire dans le pays, exception faite de celles devant participer à des opérations internationales. Les troupes actuelles devraient être dissoutes.

La SSO rejette cette initiative comme elle a déjà rejeté les autres. L'armée n'est pas une relique de la guerre froide. Elle s'est adaptée en fonction de la situation du moment et continuera de le faire. L'armée coûte près de 4,3 milliards de francs par année. Ce chiffre, corrigé du taux d'inflation, est inférieur d'un tiers environ à celui enregistré il y a dix ans. Le budget de la défense est donc passé au-dessous de la barre des 10% du budget prévu pour les dépenses globales de la Confédération, alors que les dépenses de presque tous les autres domaines d'activités ont augmenté. Dans le cadre du revenu intérieur brut, les dépenses de la Confédération pour la défense prennent une part avoisinant les 1,3%.

L'armée continuera de réaliser des économies à l'avenir également. Selon les plans de financement du Conseil fédéral, compte

tenu du renchérissement, les dépenses devront se maintenir au même niveau que celui que nous connaissons actuellement. Les plans visant la modernisation de l'armée en matière d'équipement et d'armement, ainsi que le maintien de sa modernité vont être concrétisés, dans le cadre de ce budget, par une réduction des coûts d'exploitation en faveur des investissements.

Ces douze dernières années, le peuple suisse, lors des votations touchant aux affaires militaires, a toujours clairement exprimé sa volonté de conserver une armée, de lui faire bénéficier d'une instruction et d'un équipement modernes, de mettre à sa disposition les moyens financiers qui lui sont nécessaires.

2. Initiative populaire « La solidarité crée la sécurité: pour un service civil volontaire pour la paix (SCP) »

Cette initiative, qui concrétise la politique de sécurité alternative voulue par le GSsA, a un air séduisant, mais elle constitue un élément essentiel de l'abolition de l'armée. L'initiative demande que toutes les personnes résidant en Suisse puissent suivre gratuitement une formation de base leur fournissant « les connaissances et la pratique permettant la gestion non violente des conflits ». Etant

donné qu'il est prévu de créer un droit à cette formation et que toutes les personnes intéressées peuvent, de ce fait, y avoir accès, les conséquences financières pour les pouvoirs publics ne seraient pratiquement pas contrôlables.

La Suisse s'engage davantage dans le domaine de la promotion civile de la paix et reste active. Bien que la promotion de la paix, dans le cadre militaire, se soit trouvée au centre des discussions pendant la première moitié de l'année 2001, les moyens civils mis en œuvre lui sont nettement supérieurs. En font notamment partie la coopération au développement et l'aide humanitaire, dont le budget annuel global avoisine 1,1 milliard de francs, de même que l'engagement à l'étranger d'experts et d'observateurs électoraux civils, ainsi que de policiers civils.

Depuis l'année dernière, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) est en train de constituer un corps de milice « d'experts civils pour la paix ». Cent experts civils peuvent, simultanément et dans des délais très courts, être envoyés à l'étranger pour accomplir des missions en faveur de la paix. En 2000, plus de 240 personnes ont participé à de tels engagements, en tant qu'observateurs électoraux, observateurs des droits de l'homme, policiers civils, spécialistes des douanes, médecins-légistes ou experts dans



le domaine des médias. En moyenne, 75 expertes et experts étaient engagées en permanence dans 20 pays.

Le «Centre pour la promotion de la paix», créé en mars 2001, est une plate-forme commune pour tous les efforts de paix des organisations non gouvernementales, des milieux scientifiques et de la Confédération; il a pour rôle d'harmoniser les activités entreprises à tous les niveaux et par tous les acteurs afin que la Suisse contribue plus efficacement à promouvoir la paix.

Par ailleurs, le DFAE prépare actuellement un projet de loi pour les activités de promotion de la paix. Cette dernière permettra au Parlement de décider des futurs crédits que la Suisse accordera au titre de ses engagements civils en faveur de la paix.

Une acceptation de l'initiative signifierait plus de bureaucratie: Selon l'initiative, «la Suisse» devrait instaurer un service civil pour la paix et en assurer le financement par des fonds publics. Une commission devrait être mise en place pour surveiller la formation de base et contrôler les engagements de ce service. Toutefois, la planification et l'exécution des engagements, aux frais des pouvoirs publics, seraient confiées à des organisations non gouvernementales. Il s'agirait, en partie du moins, d'organisations dont les activités sont aujourd'hui financées par des dons. On peut se demander

si l'efficacité de ces organisations et de ces activités augmenteraient grâce à un financement de l'Etat.

Le service civil pour la paix ferait concurrence au service civil établi: pour les personnes astreintes au service militaire qui refusent de servir pour des questions de conscience, il existe, aujourd'hui déjà, un service civil de substitution. Ce dernier est accompli en faveur d'institutions sociales publiques et privées, par exemple des hôpitaux, des foyers pour jeunes, des maisons de retraite et des foyers pour personnes handicapées, ainsi que dans les domaines du travail social, du soutien aux requérants d'asile, de la protection de l'environnement et de l'agriculture. Le 99% des engagements du service civil sont réalisés dans le pays.

Selon l'initiative, les jours accomplis dans le nouveau «service civil pour la paix» (formation de base, perfectionnement et engagements) seraient pris en compte au titre d'accomplissement du service civil. Etant donné qu'un service civil pour la paix à l'étranger devrait s'avérer, pour beaucoup de personnes, plus attrayant qu'un engagement dans les secteurs prioritaires actuels du service civil, on peut supposer que moins de personnes seraient disposées à s'engager dans le service civil au profit des institutions sociales en Suisse.

Les engagements pour la paix ont besoin de spécialistes: résoudre des conflits et œuvrer en faveur de la paix est une tâche difficile. Dans notre propre milieu culturel, les efforts que nous déployons en ce sens se heurtent souvent à des obstacles. Un engagement à l'étranger, c'est-à-dire dans une autre culture, n'en est donc que plus exigeant. Des missions dont le but est, par exemple, d'observer le respect des droits de l'homme ou de contrôler le bon déroulement des élections, requièrent des spécialistes, qui ne font pas seulement preuve de bonne volonté, mais qui sont hautement formés et qualifiés pour ces missions. Plus la réalité dans les pays concernés est complexe, plus l'approche adoptée pour de telles missions doit être différenciée et adaptée aux conditions locales.

L'initiative prévoit une formation de base, puis une formation continue et un perfectionnement spécifiques, en fonction des engagements. Si cette formation ne concernait que des aspects élémentaires, elle ne devrait pas pouvoir répondre aux exigences. Si, au contraire, elle était générale et professionnelle, les coûts pour les pouvoirs publics en seraient très élevés: administration, infrastructure, personnel enseignant et matériel didactique pour tous les échelons. Pour la formation continue et les cours de perfectionnement, les frais occasionnés par les salaires des participants viendraient encore s'y ajouter.